



Rapport final de la journée d'étude sur «Réalité et perspectives de l'enseignement des droits de l'homme au Maroc»

Argumentaire de la journée d'étude :

La dernière réforme de l'enseignement supérieur a permis de mettre en place un certain nombre d'innovations dans le système éducatif marocain. L'enseignement des droits de l'homme constitue l'une de ces nouvelles matières introduites dans les spécialités juridiques des facultés de droit. Il s'agit sans aucun doute de la contribution concrète du gouvernement marocain à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), au cours de laquelle les Etats, les organisations multilatérales, les ONG aussi bien internationales que nationales ainsi que de nombreux secteurs de la société civile, ont été invités à créer des partenariats et à intensifier leurs efforts en faveur de l'enseignement des droits de l'homme. Le référentiel global et les documents de base de cette décennie, qui est une composante essentielle des programmes internationaux de promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde, fournit une sorte de feuille de route pour l'éducation civique aux valeurs et principes universels des droits de l'homme. Certes, une telle responsabilité incombe aux différentes composantes du système éducatif (enseignants/élèves-étudiants/administration) mais sa réalisation dépend, en dernière analyse, de la contribution que les différents acteurs de la société, aussi bien nationale qu'internationale, sont disposés à apporter notamment sur le plan de la cohérence entre la rhétorique et la pratique des droits humains.

L'enseignement des droits de l'homme dans les facultés de droit est binaire. D'un côté, il se donne pour objectif d'expliquer le sens et la portée des principes et valeurs universels des droits de l'homme, à travers notamment les textes et autres conventions internationaux dans ce domaine. De l'autre, il aborde l'analyse des avancées accomplies au Maroc dans le domaine en question tout en passant en revue les conventions ratifiées et les mécanismes mis en place pour protéger et garantir les droits de l'homme.

Cet enseignement est abordé en règle générale sur la base d'une démarche comparative (interne/international) qui n'exclue pas la dimension historique des droits de l'homme qui est sensée fonder leur dimension universelle, tout en s'appuyant sur une stratégie nationale compréhensive d'éducation civique dont la finalité est de préparer l'enfant, l'élève et l'étudiant à la vie dans la cité.

Bien que l'enseignement soit destiné en priorité aux étudiants, il a la prétention de sensibiliser toute la société marocaine à ces droits et de l'inscrire durablement dans la culture qu'ils supposent. Autrement dit, pour éviter que ça ne devienne sinon un simple slogan du moins un banal enseignement d'une matière désincarnée, l'éducation aux droits de l'homme est appelée à personnaliser les abstractions et à infléchir les attitudes aussi bien au sein de la famille, du quartier, à l'école ainsi que dans tout le corps social. Porteur d'idées et de principes universels, il est supposé contribuer aux multiples réformes nécessaires à une société en pleine transformation... Vaste programme !

Résultat des travaux de la journée d'étude et recommandations :

C'est dans ce contexte que la faculté de droit de Marrakech a organisé le 17 décembre 2011, en partenariat avec l'institut de Genève pour les droits humains, une journée d'étude sur la réalité et les perspectives d'enseignement des droits de l'homme au Maroc. Les débats de cette journée académique ont insisté sur l'importance de l'expérience marocaine dans l'enseignement des droits humains, de même qu'ils ont fait le diagnostic des lacunes de cette expérience, aussi bien au niveau du contenu que de la méthodologie de l'enseignement; et finalement ont été émises des propositions pratiques en vue de dépasser de tels problèmes.

L'évaluation de l'état actuel de l'enseignement des droits de l'homme au Maroc fait apparaître plusieurs obstacles et contraintes, allant de la non concordance des contenus et des méthodologies d'enseignement jusqu'à l'élargissement du fossé entre la théorie et la pratique (l'enseignement des principes et des valeurs des droits de l'homme sont éloignés de la réalité) en passant par le faible recours à l'expertise et au savoir faire des praticiens dans le domaine des droits de l'homme (institutions gouvernementales, associations de la société civile...), sans oublier qu'un tel enseignement ne figure pas dans les programmes de la plupart des autres facultés.

L'expérience des premiers masters mis en place en matière des droits de l'homme montre la faible orientation des étudiants envers une telle spécialité, en comparaison avec le grand nombre d'étudiants qui se dirigent massivement vers les autres formations spécialisées. Aussi, les bibliothèques universitaires ne disposent pas de ressources informationnelles sur les droits de l'homme qui soient suffisantes et adéquates ; ce qui se répercute négativement sur les résultats de la recherche scientifique. Enfin, les étudiants ont des difficultés aussi bien pour trouver des stages dans le secteur des droits de l'homme et que pour accéder à l'information dans les établissements publics concernés, et ce en raison de la faible coopération entre ceux-ci et les universités.

Pour dépasser ces obstacles, les participants à la journée d'étude du 17 décembre 2011 sur l'enseignement des droits humains ont proposé les recommandations suivantes :

Recommandations :

1- Au niveau de la formation et de la recherche en matière des droits de l'homme :

- La modernisation des méthodes et des outils d'enseignement des droits de l'homme par la spécialisation et par la formation continue des enseignants et des différents intervenants concernés ;
- Le renforcement des capacités des enseignants des droits de l'homme dans le domaine des connaissances et techniques évoluées et adaptées en la matière ;
- L'adaptation de l'approche des droits de l'homme aux besoins et aux spécificités des mondes urbain et rural ;
- L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et la diffusion de la culture des droits de l'homme ;
- La création de groupes et de centres de recherche dans le domaine des droits humains ;
- L'encouragement de la participation des étudiants dans les rencontres et les séminaires sur les droits de l'homme ;
- L'incitation des étudiants à la réalisation des travaux de recherche dans le domaine des droits de l'homme ;
- La mise en place de stages de formation pour les étudiants, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale ;
- La création des conditions matérielles et logistiques nécessaires à l'enseignement des droits de l'homme ;
- L'enseignement des langues vivantes pour faciliter l'accès aux rapports internationaux sur les droits de l'homme
- La programmation des travaux dirigés et pratiques dans l'enseignement des droits de l'homme ;
- L'ouverture de l'enseignement académique sur l'expertise nationale et internationale ;
- La généralisation de l'enseignement des droits de l'homme aux autres facultés ;
- L'enseignement des droits de l'homme à travers une approche pluraliste des sciences humaines et sociales ;
- L'organisation de conférences, séminaires et rencontres sur les droits de l'homme,
- L'élargissement de la formation aux des droits de l'homme aux différentes catégories socioprofessionnelles ;
- L'élaboration d'indicateurs en vue de l'évaluation de l'impact de l'enseignement des droits de l'homme.

2- Au niveau de la mise sur pied des partenariats entre les professionnels des droits de l'homme.

- Le renforcement de la coopération et des partenariats entre les universités marocaines dans le domaine de l'enseignement et de la diffusion de la culture des droits de l'homme ;
- L'inclusion des associations de la société civile dans la formation et l'éducation sur les droits de l'homme ;
- La création et la consolidation des partenariats entre les universités marocaines et étrangères ainsi qu'avec les organismes internationaux qui s'occupent des droits de l'homme.

3- Au niveau de la communication et de l'accès à l'information relative aux droits de l'homme.

- La création de passerelles pour faciliter la communication et renforcer la coordination entre les différents intervenants dans le domaine des droits de l'homme ;
- La mise en place d'un réseau national pour les professionnels des droits de l'homme, les participants à la journée d'étude sur l'enseignement des droits de l'homme au Maroc (faculté de droit de Marrakech, 17/12/2011) étant le noyau de cet éventuel futur réseau;
- L'établissement d'un réseau électronique pour les recherches et les études réalisées sur les droits de l'homme ;
- la mise à la disposition des étudiants et des chercheurs d'une banque de données regroupant et classifiant les différents chartes et conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

4- Au niveau de la protection et de la consolidation des droits de l'homme.

- L'importance cruciale de l'université dans le renforcement des capacités des institutions gouvernementales en matière d'application et de suivi des engagements et des recommandations relatives aux droits de l'homme ;
- La mise à niveau de l'environnement économique et social en vue de l'interaction positive de la politique publique d'enseignement des droits de l'homme avec les autres programmes de l'action publique.

Président du comité d'organisation : Pr. My M'hamed MRANI ZENTAR

Comité scientifique :

My M'hamed MRANI ZENTAR (Doyen de la FSJES-UCAM),

Pr. ZAYANI Abderrazzak (Responsable du Master Droits de l'Homme et Libertés Publiques (DHLP), Groupe de Recherche sur les Droits de l'Homme et la Transition à la Démocratie, GRDHTD)

Pr. JARI Mostafa (Enseignant-chercheur, Responsable-adjoint du Groupe de Recherche sur l'Administration et les Politiques Publiques, GRAPP-FSJES-UCAM)

Mr. NIZAR Abdelkader (Directeur exécutif de l'Institut de Genève pour les Droits humains)

Mr. MIRGHINI AL AMINE Rifaat (Représentant de l'Institut de Genève pour les Droits Humains en Egypte).

Suivi médiatique : Pr. Driss LAGRINI, Enseignant chercheur FSJES-UCAM

Intervenants et participants :

Pr. Mahjoub EL HAIBA, délégué interministériel aux droits de l'homme ;

Pr. Mustapha LAARISSA, Faculté des lettres-UCAM et représentant régional du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) ;

Pr. My M'hamed MRANI ZENTAR, Doyen de la FSJES-UCAM ;

Mr. Abdelkader NIZAR, Directeur de l'institut de Genève pour les droits humains ;

Mr. Rifaat MIRGHINI AL AMINE, Représentant de l'institut de Genève pour les droits humains en Egypte ;

Pr. Fatima GHILMANE, FSJES-UCAM ;

Pr. Rachid Alami Idrissi, FSJES-UCAM ;

Pr. ZAYANI Abderrazzak, FSJES-UCAM ;

Pr. Driss LAGRINI, FSJES-UCAM ;

Pr. Mostafa JARI, FSJES-UCAM ;

Pr. Ahmed MOUFID, FSJES- Fes ;

Pr. Rachid MERZKIOUI, FSJES-Fes ;

Pr. Zahra EL HYAD, FSJES-Meknès ;

Pr. Abderrahman HADDAD, FSJES-Meknès ;

Pr. Nadir MOUMNI, FSJES-Souissi ;

Pr. Mohamed GHARBI, FSJES-Tanger ;

Pr. Said KHAMRI, Faculté Polydisciplinaire-Safi ;

Pr. Mostafa SOUFI, Faculté Polydisciplinaire-Safi ;

Said ALAHYANE, Master libertés publiques et droits humains, Marrakech ;

Abdelhak EL MEZOUARI LEGLAOUI, Master libertés publiques et droits humains, Marrakech ;

Sabah OUKADDA, Master libertés publiques et droits humains, Marrakech ;

Ghita ANTRA, Master libertés publiques et droits humains, Marrakech ;

Hicham BOULFOUL, Master libertés publiques et droits humains, Marrakech.

Rapporteurs des deux tables rondes de l'après-midi :

Pr. Fatima GHILMANE, FSJES-UCAM

Mr. Ahmed TBATOU, doctorant à la faculté de droit de Meknes.

Traduction en français du rapport final et des recommandations initialement écrits en arabe:

Said ALAHYANE et Abdessamad AFIFI, doctorants, faculté de droit de Marrakech

Elaboration du rapport final et des recommandations :

Pr. Mostafa JARI, Pr. Driss LAGRINI, Abdessamad AFIFI, Said ALAHYANE, pour la FSJES-UCAM / le GRAPP